

## **Appel contre la criminalisation du boycott et de la critique de la politique israélienne**

La Ligue des Droits de l'Homme (section Talence) et les associations de soutien soussignées ont été stupéfaites d'apprendre qu'en France, un procureur de la République ait pu poursuivre une adhérente de la LDH pour incitation à la haine raciale contre les Israéliens, ceci à l'encontre d'une militante défendant les droits de l'homme en Palestine occupée, Madame Sakina Arnaud.

En effet, le seul motif est qu'elle prône le boycott contre des produits israéliens importés dans des conditions illégales au regard du droit international.

Ces poursuites confondent le racisme avec la critique et le refus de soutenir économiquement un Etat étranger, en l'occurrence Israël, parce que la politique de ce pays ne respecte pas les droits internationaux, entre autres ceux du peuple palestinien.

Une association s'est portée partie civile, il s'agit d'Avocats sans frontières, de Gilles-William Goldnadel, connu pour ses plaintes, entre autres, contre Daniel Mermet et contre Edgar Morin. Cette association ne poursuit, pour l'essentiel, qu'un but, celui d'entraver l'action des associations qui s'opposent, ici en France, à la politique d'Israël, quitte pour cela à instrumentaliser la justice française.

La situation devient inquiétante quand on apprend qu'à la suite d'un "hasard malheureux de l'informatique" (!!), le président de la 5ème chambre du Tribunal correctionnel de Bordeaux s'apprêtait à juger cette affaire en présence des requérants, mais sans la prévenue ni son avocat, lesquels avaient été assurés que l'affaire n'était pas inscrite à l'audience, et ils n'étaient évidemment pas en possession du dossier à charge !

La manipulation n'a pu réussir, grâce à la présence d'esprit de Maître Landete et du responsable de la LDH de Bègles, Talence, Villenave d'Ornon, qui se sont rendus au Tribunal. Ainsi l'avocat a pu faire repousser l'audience au 13 janvier 2010 à 14h.

La campagne politique d'action directe non violente, appelée BDS (Boycott, Désinvestissement, Sanctions), initiée par les organisations palestiniennes elles-mêmes, s'inspire très clairement du boycott organisé contre l'Apartheid d'Afrique du Sud.

Nous invitons toutes les associations respectueuses du droit international, qu'elles soient ou non d'accord avec cette campagne internationale particulière, à nous rejoindre pour déclarer que cette campagne n'a rien à voir avec l'antisémitisme comme essaient de le faire croire ces soutiens de la politique israélienne dès lors que l'on critique cette dernière, et donc qu'elles soutiennent dans ce procès Madame S. Arnaud adhérente de la LDH.

La libre expression politique, le droit à la critique de la politique d'un Etat étranger, la défense des droits des Palestiniens, la liberté de choisir l'origine des produits que nous consommons sont ainsi gravement menacés en France si l'issue de ce procès devait donner raison aux plaignants. C'est pourquoi, chacun doit se mobiliser pour obtenir que les organisations requérantes soient déboutées.

D'ores et déjà, nous vous invitons à nous retrouver nombreux **le mercredi 13 janvier à partir de 11 heures** devant le Tribunal sur le Parvis des Droits de l'Homme.

Bordeaux, le 20 décembre 2009

### **Les premières organisations signataires avec**

la Ligue des Droits de l'Homme section de Bègles, Talence et Villenave d'Ornon (33)  
et la Ligue des Droits de l'Homme gironde :

Association France Palestine Solidarité de Pau,  
ATTAC 33,  
ATTAC Sète Bassin de Thau,  
ATTAC Toulouse,  
Cercle Jean Barrué - Fédération Anarchiste 33,  
Collectif Judéo Arabe et Citoyen pour la Paix – Strasbourg,  
Confédération Générale du Travail - Université Bordeaux I,  
Europalestine 33,  
Fédération pour une Alternative Sociale et Ecologique 33,  
Fédération Syndicale Unitaire 33,  
Génération Palestine 33,  
Gauche Unitaire 33,  
Hacktivismes,  
Ligue des Droits de l'Homme Cannes-Grasse,  
Nouveau Parti Anticapitaliste 33,  
Palestine33,  
Parti de Gauche gironde,  
Repères,  
Union syndicale Solidaires 33,  
Union Juive Française pour la Paix Aquitaine, ...

et des soutiens individuels

Le texte de l'appel sera bientôt mis en ligne sous forme de pétition sur  
<http://www.mesopinions.com/>